



SOCIETE PORTUAIRE PORT DE BAYONNE
1 RUE DE DONZAC
64 100 BAYONNE

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
-
PLATEFORME EXTENSION BAYONNE MANUTENTION

ZONE PORTUAIRE DE TARNOS
144 route de la Barre
40220 TARNOS

PIECE N° 0.1

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	PORT DE BAYONNE - ZONE PORTUAIRE DE TARNOS - PLATEFORME EXTENSION BAYONNE MANUTENTION
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Défini par lot
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	5
2 - Conditions de la consultation.....	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
3 - Les intervenants	6
3.1 - Conduite d'opération	6
3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage	6
3.3 - Maîtrise d'œuvre	6
3.4 - Contrôle technique	6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6.1 - Documents à produire	8
6.2 - Présentation des variantes	10
6.3 - Visites sur site	10
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
Vendredi 23 mai 2025 à 12:00	11
7.1 - Transmission électronique	11
7.2 - Transmission sous support papier	12
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures	13
8.2 - Attribution des marchés	13
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires	14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
9.2 - Procédures de recours	14
10 – ANNEXE N°01 – AUTO EVALUATION ACTION RSE	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

PORT DE BAYONNE - ZONE PORTUAIRE DE TARNOS - PLATEFORME EXTENSION
BAYONNE MANUTENTION

La Société Portuaire Port de Bayonne (SPPB) porte un projet d'extension du site Bayonne Manutention sis 144 route de la Barre à Tarnos (40).

Le projet prévoit notamment :

- un nivellement du site impliquant la gestion de matériaux pollués en place (terrain anciennement lié aux Forges de l'Adour et actuellement en friche) ;
- la création d'un mur de soutènement
- le nivellement des terrains à la côte projet avec intégration des contraintes liées à la qualité physico-chimique très dégradée d'une partie des matériaux ;
- l'imperméabilisation des sols ;
- la création d'un hangar de stockage pour un usage industriel (travaux de création du hangar portés en direct par Bayonne Manutention)

Lieu d'exécution :

Zone portuaire de Tarnos
144 route de la barre
40220 TARNOS

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lots	Désignation
01	TERRASSEMENT – TRAITEMENT – VOIRIE
02	GENIE CIVIL

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lots	Code principal	Description
01	45200000-9	Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
02	90730000-3	Recherche, surveillance et réhabilitation de la pollution

Lots	Code secondaire	Description
01	45233000-9	Travaux de construction, de fondation et de revêtement d'autoroutes, de routes
01	90732000-7	Pollution des sols
02	45222000-9	Travaux de construction d'ouvrages de génie civil, excepté ponts, tunnels, puits et passages souterrains

1.6 - Réalisation de prestations similaires

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice.

L'atteinte de l'objet du marché ne doit pas être perturbé par la défaillance d'un des membres du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour les lots suivants :

Lots	Exigences minimales détaillées
01	Les candidats présenteront un dossier général " Variante Entreprise " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.
02	Les candidats présenteront un dossier général " Variante Entreprise " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par :

CEREMA Direction Territoriale Sud-Ouest
Rue Pierre Ramond
33166 Saint-Médard-en-Jalles

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement :

APAVE SUD EUROPE ARTIGUES (Mandataire)
ZI AEVNUE GAY LUSSAC
33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX
Tél. : 05.59.77.27.27

KEIMA INGENIERIE
200 chemin Alfaroa
64310 SAINT PEE SUR NIVELLE
Tel : 06.62.06.06.14

Les missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage sont : EP, AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR.

Correspondance avec la norme Sites et Sols Pollués :

- NFX31-620-2 : Domaine A : CONT - A400
- NFX31-620-3 : Domaine B : MOE ; B130 ; B310 ; B320 ; B330

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
IMMEUBLE TOKI LANA
7 Chemin de la Marouette
Bâtiment Nord
64100 BAYONNE

Le contrôleur technique est représenté par : Monsieur Imanol GARCIA y PEREDA.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes : LP, PS, STI, ENV

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
IMMEUBLE TOKI LANA
7 Chemin de la Marouette
Bâtiment Nord
64100 BAYONNE

Le coordonnateur est représenté par : Madame Aurélie PICAULT.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues aux titulaires et aux sous-traitant de premier rang éventuels du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

DOSSIER 0 : CONSULTATION

- 0.0 BORDEREAU DES PIÈCES
- 0.1 REGLEMENT DE LA CONSULTATION
- 0.2 BON DE VISITE

DOSSIER 1 : PIÈCES ÉCRITES

- 1.1 ACTE D'ENGAGEMENT
- 1.2 CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES
- 1.3 CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
- 1.4 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU) (fichiers PDF et XLS)
 - 1.4.1 BPU-Lot N°1 TERRASSEMENT – TRAITEMENT – VOIRIE
 - 1.4.2 BPU-Lot N°2 GENIE CIVIL
- 1.5 DETAILS ESTIMATIFS (DE) (fichiers PDF et XLS)
 - 1.5.1 DE-Lot N°1 TERRASSEMENT – TRAITEMENT – VOIRIE
 - 1.5.2 DE-Lot N°2 GENIE CIVIL

DOSSIER 2 : PIÈCES GRAPHIQUES

- 2.1 – Phase 1 - Vue en plan travaux
- 2.2 – Phase 2 - Vue en plan travaux
- 2.3 – Phase 3 - Vue en plan travaux
- 2.4 – Lot N°2 Génie Civil – Vue élévation murs
- 2.5 – Coupe A-A'
- 2.6 – Coupe B-B'
- 2.7 – Coupe C-C'
- 2.8 – Pièces graphiques dwg
- 2.9 – Plans Sea-Tech Mise à jour 10/03/2025

DOSSIER 3 : PIÈCES NECESSAIRES A L'INTELLIGENCE DU DOSSIER

- 3.1 PLANNING – CALENDRIER DÉTAILLÉ D'EXÉCUTION
- 3.2 PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION (PGC)
- 3.3 ÉTUDES GÉOTECHNIQUES D'AVANT PROJET / PROJET (G2AVP / PRO)
- 3.4 RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE (RICT)
- 3.5 PLAN DE CONCEPTION DES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION
- 3.6 DIAGNOSTIC AMIANTE ET HAP SUR ENROBES
- 3.7 DDEP
- 3.8 DT-RECEPISSES

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le

dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Certificats de qualifications professionnelles visés à l'arrêté du 29 mars 2016 (ISO, Qualibat, FNTF, LNE, etc...)	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE) en format PDF et EXCEL	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) en format PDF et EXCEL	Non
Le sous-détail des prix unitaires	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : <ul style="list-style-type: none">- Une note méthodologique- Une note sur l'organisation et les moyens en personnel- Planning prévisionnel d'exécution- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat- Plans et croquis explicitant son offre- Un dossier de références d'ouvrages de complexité similaire- L'Auto-évaluation des actions RSE (annexe N°1 du présent document) et les justificatifs correspondants	Non
L'attestation de visite	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " Variante Entreprise " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Pour effectuer la visite des lieux, les candidats devront s'adresser à :

Monsieur Didier LECUYER : d.lecuyer@bayonne.port.fr

Les visites seront organisées du :

- **14 avril au 30 avril 2025**
- **Du 12 au 16 mai 2025**

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition :

..... pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :"

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres :

Vendredi 23 mai 2025 à 12:00

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Offre pour :

« PROCEDURE ADAPTEE »

Marché Public de Travaux

PORT DE BAYONNE

Zone Portuaire de TARNOS

PLATEFORME EXTENSION BAYONNE MANUTENTION

NE PAS OUVRIR

(Coordonnées du candidat en cas de remise du pli hors délai)

Il devra être remis contre récépissé entre 9h00 et 12h00 et entre 14h30 et 17h30 ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres et ce, à l'adresse suivante :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE PAYS-BASQUE

SOCIETE PORTUAIRE PORT DE BAYONNE

2^{ème} étage – Bureau 205

1 rue de DONZAC

64100 BAYONNE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- format PDF
- format Microsoft Word (DOC)
- format Microsoft Excel (XLS)
- format Powerpoint (PPT)
- format GIF ou JPEG pour les images (GIF ou JPG)
- format Winzip (ZIP) pour les fichiers compressés
- format DWG

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). L'entité adjudicatrice préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Organisation pour garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des intervenants	10.0 %
2.2-Note méthodologique	15.0 %
2.3-Programme d'exécution de l'ensemble des travaux	10.0 %
2.4-Ations RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)	5.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'entité adjudicatrice engagera des négociations avec les 2 candidats sélectionnés. Elles se dérouleront par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution. Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 7 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU

10 – ANNEXE N°01 – AUTO EVALUATION ACTION RSE

AUTO-EVALUATION ACTIONS RSE							
<p>Définition de la RSE : La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et écoresponsabilité.</p>							
				Réponses			
<p>Cet auto-évaluation servira à évaluer le sous-critère "2.4 Action RSE" article 8.2 du Règlement de consultation.</p> <p>Evaluation le développement durable est pris en compte dans votre entreprise selon 9 questions : Gouvernance, Management, Politique commerciale, Environnement, implication dans la société civile.</p> <p>Pour répondre à ce questionnaire, il suffit de mettre une croix (X) dans la colonne correspondante.</p> <p>Justifications sont attendues pour chacune des questions: Ce document sera intégré au mémoire technique de l'entreprise ainsi que les justificatifs.</p> <p>- Ne Sais Pas (ou non concerné) - Non (action inexistante, rien n'est mis en place) - Un peu (des actions sont mises en places, elles ne sont pas déployées dans toute l'entreprise et ne bénéficient pas d'un suivi régulier) - Oui (des actions sont mises en places - les résultats sont suivis - plans d'actions formalisés - actions dont l'entreprise est fière</p>				Ne sais pas	Non	un peu	Oui
1 - Avez-vous identifié vos principaux impacts environnementaux (énergie, citer eau, air, rejets,...) ?							
Justifications:							
Page : .../... du mémoire technique							
2 – Quels dispositifs votre entreprise a-t-elle mis en place visant la réduction et la valorisation des déchets ? (réduction des impressions papier, traitement sélectif des déchets, mise en place d'un inventaire des déchets et emballages générés, utilisation de matériaux recyclés, etc...)							
Justifications:							
Page : .../... du mémoire technique							
3 – Avez-vous identifié vos principaux impacts sociaux (par exemple concernant la sécurité et le bien-être au travail, mais également la préservation et l'amélioration des compétences de vos salariés, l'échelle des salaires, etc...) ?							
Justifications:							
Page : .../... du mémoire technique							
4 – Votre entreprise s'est-elle engagée dans un processus de gestion partenariale ? (intérêt, épargne salariale, association des salariés au capital, etc...)							
Justifications:							
Page : .../... du mémoire technique							
5 – Quels dispositifs sont mis en oeuvre au sein de votre entreprise pour favoriser l'égalité Femme/Homme et plus largement pour lutter contre toute forme de discrimination ? (mesures en faveur de la mixité des emplois, mesures visant l'égalité salariale et l'accès des femmes aux postes de responsabilité, mais également mesures en lien avec le handicap, envers les personnes en difficultés, etc...)							
Justifications:							
Page : .../... du mémoire technique							
6 –Avez-vous mis en oeuvre une politique d'Achats Responsables (achats dans le territoire, achats bios, circuits courts, etc...)?							
Justifications:							
Page : .../... du mémoire technique							
7 –Connaissez-vous des dispositifs territoriaux en faveur du développement économique de notre territoire ? Si oui, avez-vous adhérer à au moins l'un d'entre eux ? : Herrikoa / initiatives type Hazia, Clej et/ou prise de participation dans le territoire dans des métiers annexes, etc...							
Justifications:							
Page : .../... du mémoire technique							
8 –Participez-vous par vos dons (plus de 5% du résultat) dans la vie du territoire (culture, sport, vie associative liée à la santé, agriculture, etc...)?							
Justifications:							
Page : .../... du mémoire technique							
9–Avez-vous développé ou mis en oeuvre d'autres actions en matière de RSE que vous souhaitez nous faire partager ?							
Justifications:							
Page : .../... du mémoire technique							